



DATE DE LA CONVOCATION : 06/12/2019
 DATE D’AFFICHAGE : 06/12/2019
 Date d’affichage du compte-rendu de la séance : 13/12/2019

Nombre de conseillers :	
en exercice :	13
présents :	12
votants :	11

L’an deux mil dix-neuf, le douze décembre à 19 heures 17 minutes,

Le Conseil municipal légalement convoqués s’est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Luc KOKELKA, maire.

Étaient présents : Mickaël SEJOURNÉ- Patrice PRIGENT –Jérôme LEBLOND — Alain GARRIGOU - Renaud JAUNE –Samuel LEFORT - Alicia BRUYELLE –Florence JOURNET – Jean-Luc THIBERGE – Marie-Françoise DUVAL– Dorothée SELLIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: Martine BOURGEOIS donne pouvoir à Jean-Luc KOKELKA

Absent(s) : Samuel LEFORT arrivée à 19:48

Secrétaire : Alicia BRUYELLE

1- Délibération n°2019/079 : Demande de subvention dans le cadre du fonds de concours pour la commune de Lommoye.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l’article L 5214-16 ;

Vu la délibération n°2018-004 créant un fonds de concours ;

Vu la délibération n°2019-079 portant attribution par la CCPIF d’un fonds de concours pour la commune de Lommoye et notamment : la création d’un columbarium et aménagement des abords du columbarium pour un montant de 29 208, 28 € TTC

Considérant le projet de la commune de Lommoye ;

Considérant la possibilité de financer la réalisation d’équipements par la procédure des fonds de concours ;

Considérant la note remise par la commune de Lommoye ;

M. le Maire rappelle (V du III de l’article L 5214-16 du CGCT) qu’afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d’un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de Communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Il indique que la commune de Lommoye a pour la création d’un columbarium et aménagement des abords du columbarium ;

M. le Maire rappelle par ailleurs (V du III de l’article L 5214-16 du CGCT) que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il est donc demandé d’approuver l’attribution par la CCPIF d’un fonds de concours à la commune de Lommoye pour le financement de son projet d’un montant de 7.500 €.

Après avoir entendu l’exposé du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, approuve l’attribution de fonds de concours versé par la Communauté de Communes des Portes de l’Ile de France à la commune de Lommoye pour un montant de 7.500 €.

2- Clôture de la régie 32801 de recettes et d’avances des affaires administratives du budget communal

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d’avances et des régies de recettes et d’avances des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d’avances et de recettes et d’avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l’action sociale et des familles ;

Considérant la réforme de la DDFIP sur le zéro cash ainsi que la réflexion sur les besoins de la commune menée avec le Trésorier Principal de Bonnières sur Seine, il convient de clôturer la régie de recettes et d’avances des affaires administratives du budget communal,

Après avoir entendu l’exposé du Maire,



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la clôture de la régie n°32801 de recettes et d'avances des affaires administratives du budget communal.

3- Délibération instaurant la protection sociale des agents par labellisation

Le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 pris en application des lois de modernisation de la fonction publique et de la fonction publique territoriale a défini les procédures permettant aux employeurs publics de contribuer financièrement aux contrats santé et/ou prévoyance (incapacité, invalidité, complément retraite, décès) de leurs agents. Une circulaire du 25 mai 2012 en a précisé les modalités d'application.

Ainsi, en 2012 la collectivité avait décidé d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé et pour le risque prévoyance par une convention de participation (la collectivité participait à la cotisation en souscrivant un contrat collectif auquel pouvaient adhérer ses agents).

Or, seul un agent bénéficiait de ce dispositif. Ainsi pour permettre au plus grand nombre d'obtenir une prise en charge de ses complémentaires santé, il sera prévu en 2020 de passer à l'option « labellisée ». Les agents souscriront individuellement à un des contrats de mutuelle ou d'assurance inscrits sur la liste de mutuelles labellisée et la collectivité prendra en charge une partie de la cotisation.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité technique en date du 24/10/2019

Considérant que selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Considérant que sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues issues du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE le montant de la participation mensuelle Santé à 32 €/agent

FIXE le montant de la participation mensuelle Prévoyance/Maintien de salaire à 19 €/agent

DIT que la participation Santé et Prévoyance/Maintien de salaire sera versée à chaque agent possédant un contrat labellisé à compter du 1er janvier 2020

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Communal

4- Compte rendu de la Communauté de communes des Portes de l'Île de France

1.L'étude GEMAPI a été prise, pour le versant de l'Eure (Bréval, St Illiers-le-Bois et Neauphlette).

2.Des subventions seront sollicitées auprès de la Région pour la réhabilitation du siège de la CCPIF.

3.Le marché d'assainissement a été attribué à Véolia pour une durée de 12 ans.

4.Comme annoncé par le passé, il y aura une augmentation de 20 cts sur le prix du mètre cube assaini.

5- Compte rendu des syndicats intercommunaux

SIVU : le marché de délégation de service public d'eau potable a été attribué à Véolia pour une durée de 10 ans. L'option radio relève pour les compteurs a été retenue.

19 : 48 arrivée de Samuel

SIVOS : mise en place du service minimum pour les grèves du 5 décembre (aucun enseignant présent) le 17 décembre (1/2 enseignants primaire présent).

Une visite avec présentation de l'activité (de la commande des repas à la livraison) d'Yvelines Restauration a été organisée. Visite fort intéressante, avec une production de 30 à 45 milles repas par jour.

Les repas végétariens soulèvent toujours autant de questionnement. Le repas végétarien hebdomadaire n'a



ni été expliqué aux enfants, ni aux parents, ni au personnel de cantine. Il faudrait suggérer d'autres type de repas que ceux proposés.

L'intégration d'enfant de maternel dans le réfectoire des primaires via la mise en place de paravent fonctionne bien et permet des conditions plus confortables pour les maternelles.

Conseil d'école primaire : 93 élèves en périscolaire, 39 prennent le bus, 136 à la cantine et 36 à l'étude répartis en 3 groupes de 16 élèves. Répartition des 160 élèves par classe : CP 23, CE1 26, CE2 30, CM1 30, CM2 30 et CE1-CE2-CM1 21. Il faut réfléchir à un nom pour l'école élémentaire qui n'en a pas. Projet d'école : deux institutrices demandent deux carrés de jardinage supplémentaires. Prochaines réunions : le 4 février et le 23 juin à 18h30.

SICOREN : le sol du gymnase est dans un état déplorable et limite accidentogène. Il est temps de prévoir son remplacement ainsi que la prise en charge des fuites de la toiture.

SEY : Réunion le 14 novembre sur les affaires courantes (rétrocession canalisations à certaines mairie, signature des futurs accords avec ENEDIS dont la durée a été ramenée à 25 ans). Réunion le 10 décembre autour du site web du SEY avec des mots de passe sécurisés et la mise en place d'un portail de base de données des concessionnaires sur une même carte.

6- Compte rendu des commissions

Espaces verts :

Fin novembre : mise en place des illuminations de Noël : chaque hameau a ses décorations. Et merci aux bras de Lucien et Thierry pour leur aide à la décoration intérieure et extérieure de la mairie !

Fleurissement d'hiver et de printemps en cours, mais pas dans tous les massifs de la commune : nous nous devons d'être raisonnables !!!

Réunion de la commission le 2 décembre, pour transmette toutes les infos reçues lors de la formation des 28 et 29 novembre, financée par le Département : thème : la gestion différenciée, qui doit aider à s'adapter à la diminution des phytos, en traitant de façon différente, les divers espaces verts de la commune, selon leur fréquentation, leur emplacement, leur fonction etc... Plusieurs techniques peuvent faire gagner du temps : mise en place d'un plan en janvier, avec probablement l'aide de Thierry Guyon, du Département (consultation gratuite, contre environ 3000€ pour une étude par un organisme), en concertation avec les agents : tout changement apportant méfiance, voire rejet, il faut COMMUNIQUER ! Pour ceux que cela intéresse, je peux vous faire parvenir un Compte-rendu de ces 2 jours+ une définition de la gestion différenciée. D'autre part, un article sera inséré ds le bulletin annuel, et une fois que le plan sera établi, nous mettrons en place une communication suivie envers les administrés : pancartes, affiches, articles etc... Autre point abordé : les projets : continuer à moderniser et valoriser certains massifs, et espaces communaux : massif situé le long du mur de la mairie constitué d'arbustes vieilliss, taillés à outrance, donnant sur la Rue des Loges, le square de La Couarde au carrefour de la route de Guainville et de la rue de La Couarde, bordé de buissons de « buis » voués à disparaître, les bas-côtés du chemin de Mantes à Beaulieu, afin de permettre un apport de couleurs dans cette zone très arborée, de limiter dépôts de déchets et de déjections canines, en incitant les riverains à être plus attentifs à leurs bordures de propriétés : là encore, communication++ !

Définition et chiffrage de ces projets en janvier/février.

Evaluations du personnel technique effectuée la semaine dernière.

Mercredi 18 décembre, RDV avec le responsable de la production horticole, Guillaume Ménival au lycée, à Evreux, pour faire le point sur le fleurissement 2019, et envisager celui de 2020. (Avec les agents)

Et enfin, bien que ce ne soit pas encore vraiment officiel, les agents et moi-même, sommes invités le 30 janvier à Saint Cyr l'Ecole pour la remise de notre troisième pétale, lors de la cérémonie des Villes et Villages fleuris du Département. Je tiens à les féliciter et à les remercier encore une fois publiquement pour leur implication, et leur participation volontariste à ce fleurissement qui s'additionne aux missions habituelles.

Développement et projets : Aménagement du Radon : présentation du projet :

- Rénovation du lavoir : nettoyage des tags, mise en place d'une porte qui sera ouverte pour l'accès à l'eau et les festivités. La fermeture permettra de lutter contre les dégradations et les dépôts sauvages


 COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
 MUNICIPAL

Séance du jeudi 12 décembre 2019

MAIRIE DE NEAUPHLETTE

- Une dizaine de place de parking, dont 2 pour les personnes à mobilité réduite (positionnée en fin de terrain pour rentrer dans la législation qui établit un pourcentage de pente)
- Une toilette sera positionnée en fonction des réseaux d'arrivée et d'évacuation des eaux.
- Une halle avec un local associatif
- Deux terrains de pétanque
- Un espace pique-nique, tables et bancs
- L'aménagement d'un verger, quelques massifs et végétaux qui nécessitent peu d'entretien.
- Une zone piétonne sablonneuse qui permettra de rejoindre l'étang

L'appel d'offre va être mis en ligne en semaine 51.

Entretien bâtiments, voiries et chemins ruraux : La fosse des services techniques (trou, fondation en parpaings) sera finalisée en semaine 51. Le nid de poule de la rue de Beaulieu a été comblé. En attente d'un devis TPN. Réception d'un devis TOP SIGNALISATION pour le remplacement, le renforcement ou la création (stop à la Couarde) de la signalétique verticale et horizontale. Il est prévu de déplacer le radar sur la rue de Guainville en plus de la mise en place du STOP, qui permettra le ralentissement de la vitesse des conducteurs à cet endroit (voir article 11) a).

Urbanisme : modification simple du PLU. La réunion a eu lieu avec le bureau d'étude en semaine 47, les modifications ont été validées. Le questionnaire a été envoyé à l'autorité environnementale cette semaine. Ils ont un délai de deux mois pour faire réponse. Ensuite, le dossier sera mis à la disposition des administrés en mairie pendant un mois. Les remarques seront étudiées, la délibération sera prise ensuite. Il n'y a pas de conflit entre cette révision et les élections municipales.

Communication : le bulletin de janvier est parti chez l'imprimeur, l'annuel est en cours d'impression. La prochaine distribution contiendra ces deux documents ainsi que la documentation CCPIF. Le site internet de la mairie a déjà un an. Les personnes qui se sont investies dans ce travail sont remerciées car il est très visité : pour exemple, la page « conseil municipal » a eu 978 visites, 893 pour l'« histoire de la commune » et la page d'accueil comptabilise 13.000 vues.

Action sociale :

Réunion prévue le 16/12 à partir de 16h : tous les volontaires disponibles sont les bienvenus : 60 paquets à préparer ! pour faire les colis des aînés :

Les commandes sont arrivées : paniers garnis de spécialités du Sud-Ouest + produits locaux, venant de Villiers en Désœuvre + une bouteille de cidre de chez Lefort, étiquetée spécialement : « offert par la mairie de Neauphlette ».

Seront jointes à ce colis : une carte de Vœux avec un petit mot d'explications sur l'évolution de la nature du contenu du colis (ajout de produits locaux de la ferme des tourelles à Villiers) + une lettre d'information sur la mise en place par la CCPIF d'ateliers destinés aux plus de 60 ans, sur la formation au numérique, et le concept « bien vieillir », avec bulletin d'inscription. Ateliers basés en différents points du territoire : pour nous, à Bréval MARPA, et bus numérique sur la place du marché.

- Information à la CCPIF le mercredi 13 novembre sur ces ateliers : gratuits pour les plus de 60 ans, nécessité de communiquer à ce sujet pour inciter les personnes concernées à s'inscrire ; possibilité de mettre une navette en place pour les personnes qui ont des difficultés à se déplacer.
- Forum des aidants à Freneuse le 28 novembre : très bons échos, dans le Courrier de Mantes, notamment.
- Contacts avec la Croix Rouge et l'assistante sociale pour un nouveau dossier d'aide.
- Visite à prévoir chez une nouvelle arrivée à Neauphlette, Mme Bordas (95 ans) à Launay : si quelqu'un veut s'en charger !!!!

7- Compte rendu des associations

Comité des fêtes : Le don des crêpes a permis de récolter 211,70 € pour le Téléthon. Remerciements à toutes les personnes qui ont fait les crêpes, il n'y en a jamais assez puisque le stand a fermé à 16h30 pour une heure de fin d'événement à 17h00. L'association est déçue du manque de mobilisation des parents pour le Noël des enfants, sur 69 enfants en âge à recevoir un cadeau, seul 25 sont inscrits. On déplore aussi, le



forçing après délai, les harcèlements par envoi de sms tard le soir et le week-end, les appels en mairie qui montrent que les informations ne sont pas lues. Cette année, une animation sera proposée avec le traditionnel goûter et la remise des cadeaux de Noël.

AGMRB (MARPA):

Portes ouvertes le 30 novembre : présence de nombreuses familles, ateliers, repas, chorale...

De nouveaux arrivants, mais un appartement libre.

Réunion du Conseil d'Administration le lundi 16 à 10h30.

8- Point urbanisme

Dossier	Pétitionnaire	Localisation	Nature des travaux	Dépôt	Date décision	Décision
DP 078444 19 F0015	M. Loeser	12 route de Mondreville	DEPOSE D'UN PORTAIL ET PORTILLON	18/10/2019	08/11/2019	Accepté tacite
DP 078444 19 F0016	M. Loeser	12 route de Mondreville	Pose d'une porte de garage pour fermeture d'une aire de stationnement	18/10/2019	06/12/2019	Accepté tacite
DP 078444 19 F0017	Mme Le Noan - Dietrich	la cote Beaulieu	Abris pour chevaux et clôture	21/10/2019	08/11/2019	Accepté tacite
DP 078444 19 F0018	M. Lory	15 rue de la mare Nogris	DEPOSE D'UNE CLOTURE	30/10/2019	08/11/2019	Accepté tacite
DP 078444 19 F0019	M. Lory	15 rue de la mare Nogris	Changement de porte de garage et pose de volets roulants solaires	30/10/2019	07/11/2019	Accepté
DP 078444 19 F0020	Mme Le Moigne	3, allée des Aubépines	DEPOSE PORTAIL ET PORTILLON	05/11/2019	08/11/2019	Accepté tacite
DP 078444 19 F0021	M. Raab	1 les prés de Beaulieu	Edification d'une clôture occultante	18/11/2019	22/11/2019	Accepté
PC 078444 19 F0010	M. Yankam	1 ter rue de la foret	Construction d'une maison individuelle sur le lot 2	19/11/2019		Incomplet
PC 078444 19 F0011	M. Nadeau	6 c rue des prés de Launay	Construction d'une maison individuelle	19/11/2019		Incomplet
PC 078444 19 F0012	M. Crinon	6 rue des prés de Launay	Construction d'une maison individuelle	21/11/2019		Incomplet
PC 078444 19 F0013	M. Alexandre	Rue de Beaulieu	Construction d'une maison individuelle avec garage sur le lot 1	29/11/2019		Incomplet
DIA 078444 19 F0021	Cst PERNELLE	1 ter rue de la foret	Vente	31/10/2019	31/10/2019	Pas de préemption
DIA 078444 19 F0022	M. Fourier & Mme Mosti	6 rue de Beaulieu	Vente	21/11/2019	21/11/2019	Pas de préemption
DIA 078444 19 F0023	M. D'arche de Pessan	3 rue de la foret	Vente	05/12/2019	05/12/2019	Pas de préemption

9- Point état civil

L'ensemble du conseil municipal présente toutes ses félicitations aux parents de Séréna KLUPS née le 29 novembre dernier à Poissy. (ok pour parution dans le Fil des Hameaux).

Remises Cartes Cadeau le 7 décembre à 2 bébés de Beaulieu.

10- L'agenda

- 13/12 AG ALGD, COPIL (bassin d'emploi Seine Aval) représenter la CCPIF
 14/12 Permanence Patrice
 CCID revalorisation des bases locatives
 14 h30 : Noël du Comité des Fêtes
 16/12 CAS : Préparation des colis à partir de 16 heures
 19/12 Apéritif SIVOS



21/12 Permanence du Maire
 Du 20 décembre au 6 janvier : congés Thierry
 Du 23 décembre au 3 janvier : congés Véronique
 Du 23 décembre au 1^{er} janvier : congés Lucien
 28/12 mairie fermée
 Du 30 décembre au 3 janvier : congés Virginie
 31/12 mairie fermée
 04/01/20 permanence Mickaël
 11/01/20 Permanence du Maire et Martine
 16/01/20 SIVOS
 18/01/20 Permanence Patrice
 vœux du Maire
 19/01/20 repas des aînés
 20/01 au 29/01/20 congés Virginie
 25/01/20 Permanence du Maire et Martine
 01/02/20 permanence Mickaël
 06/02/20 conseil municipal

11- Questions et informations diverses

Monsieur et Madame DERLOT remercient le conseil municipal pour la participation délivrée pour la destruction du nid de frelons asiatiques. Ils soumettent l'idée que le ministère de l'écologie pourrait en prendre la charge totale afin de préserver les insectes, entre-autre les abeilles.

Le conseil municipal et le service administratif remercient les parents de Maëlys pour l'envoi du joli faire-part de sa naissance.

Courrier du SDIS des Yvelines expliquant les revendications liées aux mouvements de grèves des pompiers (transmis aux conseillers par mail).

Coupures électriques, la mairie est en lien avec ENEDIS pour signaler les nombreux désordres. Les Neauphettois doivent aussi signaler auprès de leur opérateur.

Rétrocession du lotissement les Gravier, Monsieur le Maire s'est déplacé deux fois au siège SIRIM, il trouve porte close. Situation très problématique puisque que le propriétaire, malgré les courriers et les volontés répétés de contact est absent.

a. Vitesse route de Guainville

Un collectif a été reçu, pour faire état de la vitesse excessive constatée par les conducteurs sur la voie de Guainville. Dans un premier temps, un panneau stop sera implanté au premier carrefour vers la Couarde. On fera un retour d'expérience pour aviser d'autres mesures.

b. Expertise dommage ouvrage : retour de l'expert

Le retour de l'expert est négatif, ce dernier considère que l'ouvrage n'est pas impropre à sa destination et que ce n'est que de l'ordre esthétique. On va devoir procéder aux réparations en régie.

c. Logement RuralogY

Le Conseil Départemental a mis en place le Pass RuralogY, il s'agit d'un partenariat avec un petit bailleur social afin de réaliser des opérations immobilières de construction ou de réhabilitation sur des petits programmes.

Prochain conseil : jeudi 6 février 2020 à 19 heures 15 min



Séance levée à 21h30
 À NEAUPHLETTE le.
 Le Maire,
 Jean-Luc KOKELKA

